

TITRE : POLITIQUE SUR L'INTERNATIONALISATION

ADOPTION PAR LA COMMISSION DES ÉTUDES :

Résolution : CDEJ111201-03
Date : 1^{er} décembre 2010

ADOPTION PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT:

Résolution : CECJ110203-09
Date : 3 février 2011

RÉVISION :

COMMISSION DES ÉTUDES :

Résolution :
Date :

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

Résolution :
Date :

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	3
1. Préambule	4
2. Responsabilité d'application	4
3. Champ d'application	4
4. Fondements de la politique.....	4
5. But de la politique.....	5
6. Objectif	5
7. Principes directeurs	5
7.1 Intégration et interculturalité	5
7.2 Équité	6
7.3 Engagement citoyen	6
7.4 Engagement local et régional.....	6
8. Champs d'action.....	6
8.1 Internationalisation des activités éducatives.....	6
8.2 Mobilité	7
8.2.1 Mobilité étudiante	7
8.2.2 Mobilité du personnel	7
8.3 Recrutement et accueil d'étudiantes étrangères et étudiants étrangers	7
8.4 Coopération et développement international	7
9. Rôles et responsabilités	8
9.1 Responsable local de l'internationalisation.....	8
9.2 Direction du Service de la formation continue	8
9.3 Répondant de la concertation régionale du dossier de l'internationalisation	9
9.4 Responsable de la concertation régionale de l'internationalisation	9
9.5 Comité de concertation régionale de l'internationalisation	9
10. Entrée en vigueur	10
Annexe 1 : lexique.....	11

LISTE DES ACRONYMES

CRL : Cégep régional de Lanaudière

EPMC : Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne

AEC : Attestation d'études collégiales

1. PRÉAMBULE

Au Québec, la volonté d'intégrer à l'éducation les dimensions d'ouverture sur le monde s'est manifestée dans les années 1960. La grande diversité, des besoins et des défis, liée à la nécessité de procéder rapidement à la mise en œuvre de l'internationalisation de l'éducation a amené le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après une grande opération de concertation avec ses partenaires, à lancer la politique *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation - Une stratégie mutuellement avantageuse* (2002). C'est ainsi que tous les acteurs et actrices du réseau de l'éducation se sont vu confier les mandats suivants :

- a) inscrire dans les activités pédagogiques des étudiants et étudiantes les valeurs humaines et démocratiques de l'internationalisation;
- b) favoriser la mobilité des personnes;
- c) promouvoir le transfert des connaissances dans une perspective d'enrichissement mutuel des savoirs et des cultures.

2. RESPONSABILITÉ D'APPLICATION

La direction du collège constituant est responsable de l'application de la présente politique.

3. CHAMP D'APPLICATION

L'internationalisation concerne l'ensemble des activités éducatives (scolaires et parascolaires) et des services. En ce sens, les activités éducatives offertes aux étudiants et étudiantes pourront être adaptées afin de permettre l'acquisition des connaissances de base et le développement de compétences liées aux intentions de cette politique. Elle interpelle l'ensemble des ressources humaines de l'institution.

4. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

La présente politique prend sa source dans un contexte institutionnel riche d'expériences et prend la relève de la *Politique de gestion des dossiers internationaux* adoptée en 1992 par le Cégep Joliette – De Lanaudière qui était en vigueur au Cégep régional de Lanaudière (CRL) depuis sa création (1998).

Par ailleurs, en 2004, lors de l'adoption de l'énoncé de mission et du premier plan stratégique (2004-2008)¹, le CRL réaffirme sa volonté d'internationalisation et propose de déployer pour l'étudiant et l'étudiante un environnement éducatif stimulant afin, d'une part, qu'il et qu'elle puisse jouer son rôle de citoyenne et citoyen impliqué dans son milieu et, d'autre part, qu'il et qu'elle soit capable d'engagement et d'ouverture sur le monde. Ces valeurs citoyennes font aussi partie des *Projets éducatifs* adoptés par les collèges constituants de Joliette (juin 2004), de L'Assomption (juin 2004) et de Terrebonne (novembre 2004).

Le second plan stratégique du CRL (2008-2013)², quant à lui, vient préciser les valeurs - responsabilisation, respect, ouverture, partage et intégrité - balisant l'ensemble des champs d'action du CRL dont celui de l'internationalisation. De plus, il invite les collèges constituants à

¹ L'objectif se lit : « Développer davantage notre participation au développement international, et ce, au bénéfice de nos activités éducatives », Cégep régional de Lanaudière, Plan stratégique 2004-2007, juin 2004, Objectif I-G, p.13.

² Cégep régional de Lanaudière, Plan d'action stratégique 2008-2013, objectif 4, page 29 : « poursuivre la mise en place d'une approche intégrée qui mènera à l'internationalisation du Cégep ».

travailler au développement d'une approche intégrée de l'internationalisation et cela dans un contexte de partenariat, tant à l'interne qu'à l'externe.

5. BUT DE LA POLITIQUE

Le but de la présente politique est de promouvoir et de baliser les activités internationales relevant du collège constituant. Son adoption favorisera une cohérence d'ensemble des actions à entreprendre et des ressources à y consentir au sein du collège constituant.

6. OBJECTIF

L'objectif principal visé par cette politique est de développer, dans la communauté collégiale, une meilleure compréhension de l'interdépendance des cultures en vue d'une plus grande capacité d'engagement citoyen.³

La stratégie de mise en œuvre de cette politique consiste à susciter des dynamiques de complémentarité entre les champs d'action décrits ci-dessous (article 8) et à renforcer l'intégration institutionnelle de chacune des activités réalisées dans l'un ou l'autre de ces champs d'action.

7. PRINCIPES DIRECTEURS

La *Politique sur l'internationalisation* s'articule autour des principes suivants :

7.1 Intégration et interculturalité

Ces termes peuvent se définir ainsi :

Intégration

« L'intégration, au sens large, se définit « comme un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. » L'intégration scolaire constitue l'une des dimensions de ce processus d'adaptation, lequel « n'est achevé que lorsque la personne immigrante ou ses descendants et descendantes participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard. » La maîtrise de la langue de la société d'accueil (intégration linguistique) y joue un rôle essentiel. Elle permet à l'étudiante ou l'étudiant immigrant de réussir ses apprentissages scolaires (intégration scolaire)⁴ .»

Interculturalité

« La notion d'éducation interculturelle, quant à elle, « désigne toute démarche éducative visant à faire prendre conscience de la diversité, particulièrement ethnoculturelle, qui caractérise le

³ Engagement citoyen : ce terme réfère, entre autres, à une communauté ouverte sur le monde, à des actions de solidarité internationale et à la compétence de vivre dans un monde globalisé.

⁴ *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, ministère de l'Éducation, Québec, 1998.

tissu social et à développer une compétence à communiquer avec des personnes aux référents divers, de même que des attitudes d'ouverture, de tolérance et de solidarité».⁵

Ces concepts réfèrent, d'une part, à l'implication des minorités ethnoculturelles au projet de la société québécoise définie par le fait francophone et, d'autre part, à la valorisation de la notion de réciprocité où chacune des cultures en présence manifeste des attitudes et des comportements d'ouverture et d'adaptation.⁶

7.2 Équité

Dans les limites des ressources disponibles et des règlements et politiques en vigueur, chaque étudiant étranger et étudiante étrangère⁷ a droit à :

- a) un accès égal aux programmes et aux services disponibles;
- b) des mesures particulières en vue d'une intégration harmonieuse au sein du collège constituant;
- c) lorsqu'applicable, la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels développés dans un système scolaire autre que québécois.

7.3 Engagement citoyen

Toute activité en matière d'internationalisation doit intégrer des dimensions planétaires et citoyennes telles que définies par l'approche *Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne (ÉPMC)*⁸. De plus, elle doit tenir compte des principes sur lesquels est fondé l'engagement citoyen, soit: l'équité entre les genres, l'interdépendance et l'équité sociale.

7.4 Engagement local et régional

Le collège constituant s'associe au réseau des partenaires locaux et régionaux afin de promouvoir l'internationalisation comme l'un des axes de développement de la région de Lanaudière.

8. CHAMPS D'ACTION

8.1 Internationalisation des activités éducatives : programmes de formation et vie étudiante

Les programmes techniques sont particulièrement interpellés par la nécessité de développer, chez les étudiants et étudiantes, des habiletés professionnelles leur permettant d'intervenir adéquatement en milieu pluriculturel. Les programmes préuniversitaires sont aussi concernés puisqu'ils ont à former des étudiants et étudiantes aptes à comprendre leur société, soit une société pluraliste où les dimensions économique, scientifique, sociale et culturelle évoluent dans un contexte de mondialisation.

Compte tenu de leur grande diversité, il ne peut exister de modèle pédagogique unique en vue de l'internationalisation des programmes de formation. Il revient, le cas échéant, aux intervenants et intervenantes (personnel enseignant, professionnel, cadre) de développer des activités d'apprentissages qui répondent aux spécificités de chacun des programmes.

⁵ *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, ministère de l'Éducation, Québec, 1998.

⁶ Inspiré de : (Barette, Gaudet et Lemay, *Pédagogie collégiale*, Volume 13, numéro 3, mars 2000.

⁷ Étudiant étranger : étudiant réfugié, revendicateur de statut d'immigrant, étudiant étranger stagiaire ou inscrit à un programme.

⁸ Desroches, Fabienne, *L'éducation citoyenne dans une perspective planétaire et citoyenne*, *Pédagogie collégiale*, vol 19, no 2, Hiver 2005, page 26 à 28.

Par ailleurs, les activités reliées à la vie étudiante offertes à l'ensemble de la communauté collégiale visent à développer, chez les étudiants et étudiantes, des valeurs et des attitudes en accord avec l'approche propre à l'internationalisation institutionnelle.

8.2 Mobilité

Les activités de mobilité sont définies et sélectionnées en fonction de retombées liées au projet éducatif du collège constituant.

8.2.1 Mobilité étudiante

La mobilité étudiante réfère à la participation des étudiants et étudiantes à des séjours à l'étranger dans un contexte d'acquisition de compétences liées à son programme de formation ou à la pratique d'activités parascolaires. Ce volet des activités internationales doit favoriser l'émergence d'une attitude d'ouverture permettant à l'étudiant et à l'étudiante :

- a) de décoder et d'analyser les diversités culturelles et sociales en fonction de sa propre identité;
- b) de développer ses habiletés d'adaptation aux changements et aux autres cultures;
- c) de consolider ses compétences par leur application à d'autres contextes sociaux et culturels afin d'interagir efficacement dans des situations interculturelles complexes;
- d) élargir le champ d'application des compétences.

Dans ce contexte, les activités de préparation, de supervision en cours d'activité et les rencontres de rétroaction font partie intégrante de tout projet de mobilité étudiante.

8.2.2 Mobilité du personnel

La mobilité du personnel regroupe les échanges professionnels, les activités de perfectionnement professionnel et la participation à des événements à l'extérieur du Québec, que ce soit au Canada ou à l'étranger. La participation à ces projets leur permet d'être exposé à d'autres réalités professionnelles en rapport avec leur domaine d'expertise.

8.3 Recrutement et accueil d'étudiants étrangers et étudiantes étrangères

L'accueil d'étudiants étrangers et étudiantes étrangères réfère à leur intégration au sein des différents programmes d'études, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Cela exige de la part de chaque collège constituant la mise en œuvre de stratégies favorisant l'intégration de ces étudiants et étudiantes à la culture québécoise et l'atteinte de leurs objectifs de réussite scolaire.

Outre l'accueil au sein de groupes classes, l'accueil d'étudiants étrangers et étudiantes étrangères permet aussi de créer des occasions pour métisser les valeurs.

8.4 Coopération et développement international

La coopération et le développement international sont vus sous l'angle du partage et du transfert de connaissances et de compétences en matière de services éducatifs, d'appui institutionnel et du développement des capacités institutionnelles.

La coopération et le développement international doivent être considérés dans une perspective de solidarité internationale et, lorsqu'applicable, comme levier financier permettant le soutien des trois autres champs d'application de la politique.

Les activités de coopération et de développement international sont définies et sélectionnées en fonction de retombées liées au projet éducatif du collège constituant.

9. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

9.1 Responsable local de l'internationalisation

La responsabilité locale du dossier de l'internationalisation est assumée par une direction adjointe désignée par la direction de collège constituant.

Elle exerce un rôle de planification, d'organisation, de direction, de contrôle et d'évaluation des services, des ressources et des activités du collège constituant en matière d'internationalisation. Ses principales responsabilités sont :

- a) la préparation, la mise à jour et la consultation sur les politiques, les règles, les procédures et le plan d'action du collège constituant sur les éléments qui sont de son ressort;
- b) la coordination des activités suivantes :
 - formation et mobilité internationales des étudiants et étudiantes;
 - introduction d'éléments internationaux dans les programmes;
 - formation dans les langues autres que maternelles;
 - stages et alternance travail-études à l'étranger;
 - chantiers et séjours étudiants à l'étranger;
 - échanges d'étudiants et d'étudiantes;
 - participation à des colloques ou forums;
- c) l'appui à l'organisation d'activités internationales réalisées au collège constituant;
- d) le recrutement et l'accueil d'étudiants étrangers et étudiantes étrangères;
- e) le soutien au processus de reconnaissance des acquis scolaires réalisés ailleurs qu'au Québec;
- f) l'élaboration et la gestion de projets de coopération à l'étranger;
- g) la gestion des projets de mobilité enseignante et de mobilité du personnel;
- h) la collaboration aux activités étudiantes et aux activités d'animation interculturelle;
- i) l'échange et la participation à des réseaux et à des projets collaboratifs;
- j) la participation à des colloques ou forums nationaux ou internationaux;
- k) la promotion et la supervision des communications;
- l) la participation au comité de concertation régionale sur l'internationalisation.

9.2 Direction du Service de la formation continue

La direction du Service de la formation continue exerce un rôle de planification, d'organisation, de direction, de contrôle et d'évaluation des services, des ressources et des activités propres à son service en matière d'internationalisation. Ses principales responsabilités sont :

- a) la préparation, la mise à jour et la consultation sur les politiques, règles, procédures et plans d'action du Service de la formation continue sur les éléments qui sont de son ressort;
- b) la coordination des éléments suivants :
 - contrats de formation pour les services effectués à l'étranger et de transfert d'expertises;

- formation d'étudiants étrangers et d'étudiantes étrangères;
 - formation des personnes immigrantes;
 - séjours de formation pour les étudiants et étudiantes adultes organisés à l'étranger;
- c) la participation au comité de concertation régionale sur l'internationalisation.

9.3 Répondant ou répondante de la concertation régionale du dossier de l'internationalisation

Le rôle de répondant ou répondante de la concertation régionale du dossier de l'internationalisation au sein du CRL est assumé par l'une des directions de collège constituant.

Il supervise le ou la responsable de la concertation régionale (article 9.4) pour l'ensemble des opérations relatives à l'élaboration, au développement et à la mise en œuvre du mécanisme de concertation régionale et gère, s'il y a lieu, le budget relatif au mécanisme de concertation.

9.4 Responsable de la concertation régionale de l'internationalisation

Le ou la responsable de la concertation régionale de l'internationalisation du CRL exerce la responsabilité de la concertation des activités entre les collèges constituants. Il ou elle joue un rôle-conseil auprès du comité de concertation régionale de l'internationalisation, de la répondante ou du répondant régional, des directions locales responsables de l'internationalisation et du Service de la formation continue.

Elle ou il est appelé à élaborer, rédiger, recommander et préparer les politiques, les règlements, les procédures et les directives nécessaires à la concertation régionale. Il ou elle assure la préparation, la mise à jour et la révision de la politique et du plan d'action en matière d'internationalisation.

Ses principales responsabilités sont :

- a) l'animation et le secrétariat du comité de concertation régionale;
- b) le soutien à la préparation et la gestion d'ententes interinstitutionnelles;
- c) le soutien à la mise en œuvre de la *Politique sur l'internationalisation*;
- d) la coordination des activités relatives à la préparation et au suivi annuel du plan concerté de visibilité internationale;
- e) le soutien à la préparation de projets conjoints ou de propositions de projets de coopération;
- f) la coordination de la veille stratégique et transmission d'informations, lorsqu'appropriée;
- g) le rôle-conseil, d'aiguilleur, d'aiguilleuse et la mise à la disposition d'outils spécialisés pour les collèges et le Service de la formation continue.

9.5 Comité de concertation régionale de l'internationalisation

Sous la présidence du répondant ou de la répondante de la concertation régionale de l'internationalisation, le comité régional sur l'internationalisation est composé de représentants

ou représentantes de chaque collège constituant⁹ et du Service de la formation continue ainsi que du ou de la responsable de la concertation régionale.

Le comité de concertation régionale de l'internationalisation détermine les orientations, le plan d'action annuel de concertation et, le cas échéant, les budgets liés relatifs au mécanisme régional de concertation de l'internationalisation.

Les principaux éléments du mandat du comité de concertation régionale de l'internationalisation sont :

- a) la concertation des actions entre les trois collèges constituants et du Service de la formation continue en matière d'internationalisation;
- b) la participation à l'élaboration des politiques, des orientations et des objectifs généraux liés à l'internationalisation du cégep;
- c) le partage régulier d'information;
- d) le réseautage entre les collèges constituants, le Service de la formation continue et les organismes œuvrant dans le domaine international;
- e) la planification du plan concerté de visibilité (matériel promotionnel, communications externes, site Web, etc.);
- f) l'appui à la préparation et à la réalisation de projets de coopération.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'établissement.

⁹ Pour le collège constituant de Joliette, les représentants sont: le responsable local de l'internationalisation (directeur adjoint ou directrice adjointe), un conseiller pédagogique et un enseignant désigné par ses pairs.

ANNEXE 1 : LEXIQUE

Accueil d'étudiants étrangers et étudiantes étrangères

Il s'agit d'une offre de formation pour les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères. Cela implique la mise en place d'une stratégie d'accueil et d'intégration de ces étudiants et étudiantes.

Activité éducative

«Activité qui contribue effectivement au développement intégral de l'élève. V. activités pédagogiques / scolaires».¹⁰

Éducation citoyenne

« L'éducation citoyenne s'intéresse à l'inclusion sociale et mise sur l'engagement de la personne dans la société dans toutes sortes de sphères tant publiques que privées. Elle repose sur la capacité de participer à la vie sociale et politique de façon démocratique».¹¹

Éducation interculturelle

« Éducation basée sur le respect et l'apprentissage des connaissances et des habiletés reliées à la démocratie, le respect des droits de la personne et l'apprentissage de la diversité et de l'ouverture au monde.»¹²

Capacité institutionnelle

« Le terme *renforcement de la capacité institutionnelle* est employé au sein de la communauté internationale des bailleurs de fonds pour désigner un vaste éventail de stratégies mises en œuvre par les bailleurs pour contribuer à l'essor des institutions du Sud. Il est largement reconnu que, grâce au renforcement de la capacité institutionnelle, tant les pays partenaires que les pays bailleurs pourront optimiser leurs investissements. Qui plus est, mettre l'accent sur la capacité institutionnelle permet aux investisseurs de mesurer le rapport coût-efficacité de leurs choix par l'analyse d'une gamme étendue de critères de performance».¹³

Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne (ÉPMC)

« Le concept d'ÉPMC réfère à une éducation qui aborde les volets d'éducation à la paix, à la démocratie, aux droits, à l'environnement, au développement durable et à la compréhension interculturelle et internationale, une éducation ayant comme finalité le développement de citoyen, citoyenne responsable. Le projet ÉPMC a généré des retombées intéressantes qui témoignent de l'importance de l'introduction de l'éducation à la citoyenneté responsable dans une perspective mondiale au sein du réseau collégial. On estime que globalement la moitié des

¹⁰ Legendre, Renald, Dictionnaire actuel de l'éducation, 3^{ième} édition, 2005, 1554 pages, page 13.

¹¹ Gaudet, Edithe; Loslier, Sylvie *Penser, agir et s'engager en interculturel au Québec*. In Pédagogie collégiale, Hiver 2005, vol. 19 no 2 page 29.

¹² Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, MEQ 1998).

¹³ http://www.idrc.ca/fr/ev-28362-201-1-DO_TOPIC.html.

cégeps et l'ensemble des universités francophones ont été touchés, d'une manière ou d'une autre, par le projet Éducation dans une perspective planétaire et citoyenne».¹⁴

« L'éducation mondiale est une perspective (et non un objet d'apprentissage) qui sous-tend, influence et harmonise les processus d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles. Elle permet aux étudiants et étudiantes d'étudier et de comprendre les enjeux planétaires de manière qu'ils puissent les aborder dans leurs milieux. Elle leur permet aussi d'adopter des valeurs saines axées sur le respect de l'environnement, l'interdépendance mondiale, la justice sociale pour tous les peuples, la paix, les droits de la personne et des processus de développement économique, social et culturel qui profitent à tous. Les étudiants et étudiantes ont l'occasion de développer leur détermination et leur aptitude à agir en tant que citoyennes et citoyens responsables, soucieux de contribuer à l'édification d'un monde meilleur pour eux et elles ».¹⁵

Équité sociale

« Principe de développement durable et de développement humain visant la satisfaction des besoins essentiels et l'amélioration de la qualité de vie de tous les groupes sociaux et des communautés, notamment les plus vulnérables, grâce à l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux et aux services sociaux, à un logement de qualité».¹⁶

Intégration

« L'intégration, au sens large, se définit « comme un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation ». L'intégration scolaire constitue l'une des dimensions de ce processus d'adaptation, lequel « n'est achevé que lorsque la personne immigrante ou ses descendants et descendantes participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard. » La maîtrise de la langue de la société d'accueil (intégration linguistique) y joue un rôle essentiel. Elle permet à l'étudiante ou l'étudiant immigrant de réussir ses apprentissages scolaires (intégration scolaire) ».¹⁷

Internationalisation de l'éducation

« L'internationalisation de l'éducation est un processus d'intégration des dimensions internationales et interculturelles dans l'enseignement, la recherche et les services éducatifs rendus par l'État, les établissements d'enseignement et les organismes et entreprises de ce secteur. L'internationalisation c'est aussi :¹⁸

- Un partage de connaissances : un processus de mise en valeur des échanges internationaux des connaissances par la mobilité internationale du personnel enseignant... des étudiants et des étudiantes, le partage de savoir-faire en matière d'enseignement et de recherche pour le développement économique et social.

¹⁴ <http://www.soreltracyregion.net/education/page/cegep/article/c/2812>.

¹⁵ DESROCHES, F., *Défis et enjeux de l'éducation dans une perspective planétaire*, Sherbrooke, Éd. du CRP, Université de Sherbrooke, sous la direction de Mohamed Hrimech et France Jutras, 1997.

¹⁶ <http://www.uqac.ca/~msiaa/Rapport%20Final/html/RAPPORT-52.html#TopOfPage>.

¹⁷ *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, ministère de l'Éducation, Québec, 1998.

¹⁸ Association des collèges communautaires du Canada.

- Une démarche d'établissement : une démarche par laquelle les établissements arrivent à se voir fonctionner dans un marché mondial qui facilite la circulation de l'apprentissage des étudiants et étudiantes de même que le savoir au-delà des frontières.
- La compréhension et l'acceptation de l'autre : un processus par lequel les étudiants et étudiantes, le personnel enseignant et professionnel entrent personnellement en contact avec des gens d'autres cultures, entament des initiatives en coopération avec eux et intègrent la compréhension et l'acceptation de l'autre dans leur apprentissage, leur enseignement ou leur recherche». ¹⁹

Interculturalité

« La notion d'éducation interculturelle, quant à elle, « désigne toute démarche éducative visant à faire prendre conscience de la diversité, particulièrement ethnoculturelle, qui caractérise le tissu social et à développer une compétence à communiquer avec des personnes aux référents divers, de même que des attitudes d'ouverture, de tolérance et de solidarité ». ²⁰

Mobilité étudiante

« Cela englobe les échanges et les stages de toute nature, crédités ou non. Il existe différentes formules de stage dans d'autres pays dont les stages professionnels en milieu de travail, séjours d'études dans un établissement partenaire, les stages d'observation et de sensibilisation, les stages de solidarité ou de coopération internationale, les séjours linguistiques ». ²¹

Politique

Ensemble des principes de base dont s'inspire la direction d'une organisation dans des situations particulières. Ces principes directeurs expriment les objectifs de l'organisation et ils définissent les attitudes à adopter selon les circonstances ».

Une politique est donc un ensemble de principes généraux qui doivent guider les décisions et les actions des personnes concernées dans les différentes sphères d'opérations du Cégep : ressources humaines, services administratifs, pédagogie, ressources matérielles, etc., et non une description ou une séquence détaillée d'activités.

En fournissant un cadre qui détermine les frontières de l'action, la politique établit donc certaines contraintes qui sont toutefois moins coercitives qu'un règlement. D'ailleurs, une politique possède souvent un caractère plutôt incitatif et normatif visant à encadrer des actions futures. La portée juridique d'une politique à caractère administratif est toutefois limitée. Alors que la loi et les règlements s'imposent à l'administration, la politique, elle, lui permet d'exercer son pouvoir discrétionnaire». ²²

¹⁹ Cégep International (2004) *L'internationalisation des établissements d'enseignement*, Montréal, pages 9-10.

²⁰ *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, ministère de l'Éducation, Québec, 1998.

²¹ Cégep Marie-Victorin *Politique no 33 Politique d'internationalisation de la formation*, 26 septembre 2006 Page 3.

²² Guide des règles de gestion du Cégep régional de Lanaudière, 17 pages, page 4.

Stages d'études

« Intégration d'une étudiante ou d'un étudiant au sein d'un établissement d'enseignement.

Caractéristiques :

- Entente préalable entre l'établissement d'enseignement d'origine et l'établissement d'accueil : équivalence, émission d'un bulletin, etc.
- Activités d'accueil et supervision offertes à l'étudiante ou à l'étudiant par l'établissement d'accueil.
- Activité créditée (en tout ou en partie) ». ²³

Stage ou échange (local ou international)

« Activité centrée sur l'exploration d'une région d'accueil offrant des différences socioculturelles (au Québec, au Canada ou à l'étranger).

Caractéristiques :

- Lors du séjour, participation à des visites et à des conférences permettant d'accroître la connaissance de la région visitée et réalisation de travaux d'observation et d'analyse;
- Au retour, production d'un rapport synthèse;
- Peut être crédité (en tout ou en partie) ». ²⁴

Stage professionnel

« Intégration de l'étudiante et de l'étudiant en milieu de travail à l'étranger.

Caractéristiques :

- Réalisation d'activités de recherches portant sur les caractéristiques du secteur technique et professionnel de ce milieu de stage.
- Supervision offerte à l'étudiante et l'étudiant durant le stage.
- Production d'un rapport de stage.
- Activité créditée (en tout ou en partie) ». ²⁵

Stage de solidarité ou de coopération

« Activité d'immersion complète comprenant l'intégration dans un milieu de vie (famille ou communauté).

Caractéristiques :

Réalisation d'activités pédagogiques préparatoires permettant aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir une connaissance de base sur les points suivants :

- Les spécificités socioculturelles de la communauté d'accueil;
- Les principes et les conditions d'une bonne immersion culturelle;
- Lors d'un séjour, réalisation de travaux d'observation et d'analyse;

²³ Natalie Battershill, enseignante et al, *Guide à l'intention des responsables de projets de mobilité étudiante, Collège régional de Lanaudière à Joliette, mai 2008, page 6.*

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid, page 7.

- Au retour, production d'un rapport synthèse et activité d'animation dans le milieu;
- Peut être crédité (en tout ou en partie) ». ²⁶

Séjour linguistique

« Activités pédagogiques reliées à l'apprentissage d'une langue.

Caractéristiques :

- Activités quotidiennes d'apprentissage d'une langue étrangère.
- Activités d'observation culturelles du milieu.
- Peut être crédité (en tout ou en partie) ». ²⁷

Projets de coopération

« Projet à court ou moyen termes d'appui contribuant à un développement durable d'une communauté incluant l'appui institutionnel et le *développement des capacités* ». ²⁸

²⁶ Ibid, page 7

²⁷ Ibid, page 7

²⁸ Ibid, page 7